

Du jamais vu : le préfet de l'Hérault veut décider de qui a le droit de manifester !

Montreuil, le 2 octobre 2025

La FNEC FP-FO a pris connaissance du communiqué de presse du préfet de l'Hérault qui veut régenter les citoyens et les organisations souhaitant rejoindre la manifestation du 2 octobre à Montpellier.

Le préfet déclare avoir pris un arrêté disposant que « ***la présence de toute personne extérieure à la manifestation déclarée par l'intersyndicale, composée de ses adhérents, ses militants et ses sympathisants, est interdite au sein du cortège.*** »

Prétendre faire le tri entre les manifestants est une pratique dont le caractère absurde s'ajoute à celui de l'arbitraire : comment le préfet compte-t-il s'y prendre pour sélectionner les non syndiqués, les sympathisants ?

Le régime des libertés démocratiques a toujours permis à des citoyens ou des organisations de venir manifester aux côtés des syndicats quand ils se reconnaissent dans leur appel.

Les lycéens, les étudiants, avec qui nous avons manifesté les 10 et 18 septembre, ne font pas partie des syndicats de salariés. Au nom de quoi le préfet chercherait-il à leur interdire de participer à des cortèges y compris syndicaux s'ils le souhaitent ?

Vouloir ainsi opposer les organisations syndicales aux citoyens est une manœuvre inacceptable.

C'est une remise en cause des prérogatives des syndicats, qui sont les seuls à pouvoir s'exprimer sur la question et à organiser les manifestations comme cela leur convient. Quelle sera la prochaine étape : imposer aux cortèges leurs mots d'ordre, leurs banderoles... ?

La FNEC FP-FO soutient ses syndicats qui sont en grève et en manifestation aux côtés de tous ceux qui portent les mêmes revendications, à commencer par le retrait du budget de guerre Bayrou-Lecornu et l'abrogation de la réforme des retraites. Elle dénonce fermement ce contrôle de la puissance publique sur la composition même des cortèges syndicaux.